

À la suite du conseil de défense et de sécurité national du 29 décembre dernier, l'évolution de la situation épidémique de la Haute-Saône a fait l'objet d'une vigilance toute particulière ces derniers jours, au même titre que d'autres départements présentant un taux d'incidence en population générale – ou chez les plus de 65 ans – supérieur à 200.

Ainsi, il a été décidé d'étendre le couvre-feu à partir de 18h00 en Haute-Saône, jusqu'à 6h00. Cette mesure vise à réduire la durée journalière de brassage des populations durant laquelle les gestes barrières peuvent être moins bien appliqués, tout en cherchant à limiter l'impact sur l'économie, déjà mise à rude épreuve par l'épidémie.

Le couvre-feu renforcé est applicable dès ce samedi 2 janvier 2021, dans les mêmes conditions que précédemment. Aussi, à partir de 18h00, les habitants ne pourront se déplacer, sauf motif autorisé et dûment justifié conformément à l'attestation de déplacement dérogatoire. Toute infraction sera sanctionnée d'une amende de 135 €. L'attestation dérogatoire reste la même que lors du couvre-feu de 20h00.

COVID-19 Extension du couvre feu

Écrit par Admin

Samedi, 02 Janvier 2021 12:13 - Mis à jour Samedi, 02 Janvier 2021 14:38

Les établissements recevant du public seront fermés à partir de 18h (commerces, restaurants pour leur activité de vente à emporter, bibliothèques) et les activités extrascolaires seront interdites pendant le couvre-feu.

Retrouvez les documents à ce sujet en cliquant ci-dessous :

[COMMUNIQUE DE PRESSE](#)

[ARRETE PREFECTORAL](#)

[AVIS ARS](#)

[ATTESTATION](#)

COVID-19 Extension du couvre feu

Écrit par Admin

Samedi, 02 Janvier 2021 12:13 - Mis à jour Samedi, 02 Janvier 2021 14:38

Malgré ce contexte difficile, l'ensemble de la municipalité vous souhaite une belle année 2021. Soyez prudents.
